SANTÉ
SORBONNE
UNIVERSITÉ

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 18 juin 2001 portant création du Diplôme Universitaire HYPNOSE MEDICALE modifié par l'arrêté du 17 juin 2002,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire HYPNOSE MEDICALE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Vincent DEGOS (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur CORIAT Pierre (PU-PH honoraire)
Docteur BENHAIEM Jean-Marc (PH)
Docteur DEBAS Olivier (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 mai 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université

Bruno RIOU